



**EP**



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.124/5  
8 mai 1997

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Deuxième réunion de la Commission  
méditerranéenne du développement durable

Palma de Majorque, Espagne, 6-8 mai 1997

**RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DE LA COMMISSION  
MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
(CMDD)**

## Introduction

1. A leur Neuvième réunion ordinaire, tenue à Barcelone du 5 au 8 juin 1995, les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses protocoles (Convention de Barcelone) ont décidé qu'une Commission méditerranéenne du développement durable (CMDDD) devrait être créée dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (UNEP(OCA)/MED IG.5/16).
2. Par la suite, la réunion extraordinaire des Parties contractantes, tenue à Montpellier du 1er au 4 juillet 1996, a adopté le mandat de la Commission et a décidé des critères de sélection de ses membres (annexes V et VI du document UNEP(OCA)/MED IG.8/7 respectivement). En particulier, elle a décidé qu'outre un représentant de niveau élevé de chaque Partie contractante à la Convention de Barcelone, cinq représentants de chacune des catégories ci-après participeraient aux travaux de la Commission en qualité de membres sur un pied d'égalité: autorités locales, acteurs socio-économiques et organisations non gouvernementales actives en matière d'environnement.
3. A sa réunion d'Athènes, les 4 et 5 novembre 1996, le Bureau des Parties contractantes a sélectionné les membres qui représenteraient chacune des trois catégories approuvées par ces dernières.
4. A l'invitation du Maroc, la première réunion de la Commission s'est tenue à Rabat du 16 au 18 décembre 1996. La réunion s'est entendue sur un programme de travail orienté vers des activités à court terme et à moyen terme correspondant à certains des besoins prioritaires de la région méditerranéenne. La première réunion a désigné des gestionnaires de tâches et des groupes de travail thématiques pour s'occuper de chacun des thèmes sélectionnés, ainsi qu'un bureau composé de huit membres.
5. La deuxième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable s'est tenue à Palma de Majorque (Espagne) du 6 au 8 mai 1997, sur l'aimable invitation du Gouvernement espagnol et des autorités de la Communauté autonome des îles Baléares.

## Participation

6. Ont assisté à la réunion les membres de la Commission ci-après: Albanie, Algérie, Association de protection de la nature et de l'environnement de Kairouan (APNEK), Association des chambres de commerce et d'industrie de la Méditerranée (ASCAME), Centre des régions euro-méditerranéennes pour l'environnement (CREE), Chypre, Communauté européenne, Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (CEFIC/EUROCHLOR), Croatie, EcoMediterrania, Egypte, Espagne, France, Grèce, Groupe des chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mediterranean Information Office for Environment, Culture and Sustainable Development (MIO-ECSDE), Monaco, Réseau Medcités, Slovénie, Tunisie, Turquie et World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature) (WWF).
7. Le Coordonnateur a informé les participants que les représentants de la Ville de Rome, la Fondation pour les études internationales (FIS) et Malte avaient fait part de leurs regrets de n'avoir pas été en mesure de prendre part à la réunion.

8. Les organisations ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs: Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP) et Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE).

9. Ont également assisté à la réunion les Centres d'activités régionales du PAM ci-après: Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), Centre d'activités régionales de télédétection pour l'environnement (CAR/TDE) et Centre d'activités régionales pour une production propre (CAR/PP). La liste complète des participants figure à l'annexe I.

#### Point 1 de l'ordre du jour:

#### Ouverture de la réunion

10. Après que S.E. M. Nourdine Benomar Alami, Ministre de l'environnement du Maroc et Président de la Commission, eut ouvert la deuxième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), M. Juan Luis Muriel, Secrétaire général du Ministère de l'environnement de l'Espagne, s'est dit très honoré de souhaiter la bienvenue aux participants à Palma de Majorque. Le développement durable était un concept d'importance vitale pour tous; mis en relief lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, il avait depuis lors progressé lentement mais régulièrement non seulement parmi les gouvernements nationaux, mais aussi parmi les organisations non gouvernementales et la société dans son ensemble. La CMDD pouvait, avec la participation active des ONG et des organismes régionaux, donner l'élan nécessaire à l'application de la Convention de Barcelone.

11. M. Muriel a tout particulièrement appelé l'attention sur l'importance que le tourisme, qui était l'un des piliers de l'économie espagnole, revêtait pour tous les pays de la région. C'était pour cette raison que l'Espagne, conjointement avec l'Egypte et l'EOAEN, s'était offerte comme gestionnaire de tâches pour le thème de l'(eco)tourisme. Il convenait de noter dans ce contexte que le tourisme pouvait avoir des effets aussi bien positifs que négatifs, et il était par conséquent essentiel de promouvoir un tourisme durable qui respecte l'environnement naturel, préoccupation majeure pour tous les pays de la région et en particulier pour la Communauté autonome des îles Baléares. La gestion de l'eau était un autre domaine prioritaire qui appelait des mesures spécifiquement adaptées à la situation qui prévalait dans la Méditerranée. M. Muriel a également souligné la nécessité de promouvoir l'éducation environnementale et la participation de la société civile, en particulier au moyen de campagnes d'information du public. D'autres secteurs prioritaires dans lesquels il serait bon d'entreprendre une action conjointe étaient la lutte contre la désertification et la protection des forêts méditerranéennes. Enfin, M. Muriel a mis en relief l'importance du Protocole pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et d'activités situées à terre et du Protocole sur la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination.

12. S. E. M. Nourdine Benomar Alami, Ministre de l'environnement du Maroc et Président de la Commission, a remercié les autorités de la Communauté autonome des îles Baléares de leur généreuse hospitalité. Il a fait observer que la spécificité de la région méditerranéenne était l'élément qui distinguait les activités de la CMDD de celles de la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies (CDD/ONU). Il a rendu compte dans ce contexte de sa participation à la cinquième session de la CDD/ONU, tenue à New York en avril 1997, où se poursuivait l'élaboration du projet de déclaration que devaient publier les chefs d'Etat ou de gouvernement à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée

générale. Dans la déclaration qu'il avait faite à cette occasion, il avait rappelé que ces dernières années avaient été marquées par l'adoption du programme Action MED 21, la révision de la Convention de Barcelone, l'actualisation du Plan d'action pour la Méditerranée (MAP II) et la création de la CMDD. La Commission avait le grand avantage d'avoir aussi bien des ONG que l'Union européenne représentées à son Bureau. Elle avait déjà, avec le concours de l'Unité de coordination, accompli des progrès considérables. Le Président s'est dit certain que l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinerait la mesure dans laquelle il avait été donné suite aux engagements pris à Rio, constaterait que la CMDD, grâce à la participation active des ONG et de l'Union européenne, était en mesure de répondre aux aspirations à un développement durable des pays méditerranéens.

13. M. L. Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), a souhaité la bienvenue aux participants au nom de Mme Elisabeth Dowdeswell, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et a remercié spécialement le Gouvernement espagnol et les autorités de la Communauté autonome des îles Baléares d'avoir accueilli la réunion. Il a tout particulièrement exprimé sa gratitude à M. Alami pour avoir à nouveau trouvé le temps de présider les travaux de la Commission, auxquels sa participation personnelle avait tant contribué. Les Parties contractantes attachaient la plus haute importance à la Commission, qui leur présenterait un premier rapport sur ses activités à Tunis en novembre.

14. M. Jaume Matas Palou, président de la Communauté autonome des îles Baléares, a déclaré que c'était pour lui un grand plaisir que d'assister à l'ouverture d'une réunion où devaient être adoptées des décisions d'importance capitale pour la population et la Communauté autonome des îles Baléares. Aucun effort n'était négligé pour parvenir à une utilisation équilibrée de l'espace propice à une croissance responsable et durable. Par exemple, on s'attachait actuellement à rédiger des dispositions réglementant le développement touristique du littoral et visant à protéger l'environnement rural. Une action avait été entreprise pour rénover les centres urbains et conserver le patrimoine culturel. En outre, des mesures étaient introduites pour promouvoir l'utilisation de sources d'énergie propres et pour créer des parcs naturels qui soient compatibles avec la propriété privée des terres et le développement de l'entreprise privée. En bref, la Communauté autonome des îles Baléares était très directement intéressée par les questions qui seraient examinées pendant la réunion. M. Matas Palou a exprimé l'espoir que les participants réussiraient à mettre au point des mesures qui permettraient aux habitants actuels de la région méditerranéenne de jouir d'une qualité de vie égale à celle que leur avaient léguée leurs ancêtres.

**Point 2 de l'ordre du jour:**

**Règlement intérieur**

15. La Commission a décidé qu'en attendant l'élaboration finale de son propre règlement intérieur et son adoption par les Parties contractantes, le règlement intérieur applicable aux réunions et conférences des Parties contractantes (UNEP/IG.43/6, Annexe IX) s'appliquerait *mutatis mutandis* à ses délibérations.

**Point 3 de l'ordre du jour:**

**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

16. La réunion a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.124/1.

17. La réunion a décidé d'achever ses discussions de fond dès que possible le mercredi 7 mai pour que les groupes de travail aient le temps de se réunir.

**Point 4 de l'ordre du jour:**

**Rapport d'activité du Coordonnateur**

18. Le Coordonnateur a présenté son rapport intérimaire sur les travaux de la CMDD (UNEP(OCA)/MED WG.124/3), portant sur la période allant de décembre 1996 à avril 1997. Il a également appelé l'attention de la réunion sur la brochure intitulée "La Commission méditerranéenne du développement durable: un relais régional pour l'Agenda 21", qui avait été préparée par l'Unité de coordination en vue de la cinquième session de la CDD/ONU et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui devait se tenir à New York du 23 au 27 juin 1997.

19. Le Président a informé la réunion que, lorsqu'il avait assisté aux débats au niveau ministériel de la cinquième session de la CDD/ONU, il avait saisi l'occasion d'appeler son attention sur la création de la Commission méditerranéenne du développement durable. En outre, il avait discuté avec le Président de la CDD/ONU des moyens qui permettraient d'obtenir des gouvernements de la région méditerranéenne qu'ils prennent un engagement politique solennel d'inclure l'élément durabilité dans leurs plans de développement. Comme les négociations relatives à la déclaration finale de la session extraordinaire étaient bien avancées et comme il ne serait pas possible d'y inclure un exposé de la position méditerranéenne, le Président a proposé que la CMDD s'entende sur deux ou trois aspects importants de l'environnement et du développement durable qui refléteraient, sans prêter à aucune contestation, la position méditerranéenne commune. Cet exposé pourrait ensuite être transmis aux Parties contractantes pour que les chefs d'Etat ou de gouvernement puissent en tenir compte dans leurs déclarations à la session extraordinaire.

20. Le Coordonnateur a fait savoir qu'il avait assisté à la deuxième semaine de la session de la CDD/ONU comme membre de la délégation du PNUE, ce qui lui avait donné l'occasion d'informer les membres de la Commission des activités de la CMDD. Vu l'importance et la pertinence des questions discutées par la CDD/ONU, il était essentiel que la CMDD soit accréditée auprès de la Commission, mais cela exigerait un appui politique de la part des gouvernements méditerranéens. Comme il ne serait pas possible d'obtenir cette accréditation en temps utile pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, les priorités de la CMDD ne pourraient être reflétées que dans les déclarations que feraient les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays méditerranéens.

21. Un membre de la Commission a noté que le développement durable était débattu au sein de diverses instances et il a souligné que la Commission devait être informée des réunions et activités en question de manière à être au fait des évolutions se faisant jour dans différents secteurs. A cet égard, le représentant du MIO-ECSDE a informé la réunion que, en prenant part à la Conférence Rio + 5 (Rio de Janeiro, 13-19 mars 1997), son organisation avait eu l'occasion de présenter la CMDD, son rôle et ses travaux.

22. En réponse à un participant qui avait demandé au Coordonnateur d'inclure dans son rapport d'activité des informations plus complètes sur les activités du PAM, les ressources financières et toutes les activités présentant un intérêt pour la Méditerranée, le Coordonnateur a indiqué que ce rapport avait simplement pour objet d'exposer ce qui était accompli pour traduire en actes les décisions prises par les Parties contractantes et non de fournir une description exhaustive des activités du PAM. Le Coordonnateur était conscient que bien d'autres activités concernant le développement durable étaient menées dans l'ensemble de la Méditerranée, et il a proposé, chaque fois que les circonstances s'y prêteraient, que la CMDD invite les personnes concernées pour l'informer de leurs activités.

Point 5 de l'ordre du jour:      Rapports des gestionnaires de tâches sur l'état d'avancement des activités à court terme

Gestion de la demande en eau

23. M. Ennabli, intervenant au nom des gestionnaires de tâches pour ce thème (Maroc et Tunisie), a présenté le rapport d'avancement intitulé "Gestion de la demande en eau" (UNEP(OCA)/MED WG.124/Inf.6), fondé sur un rapport préliminaire qui avait été soumis à la réunion du Bureau de la Commission tenue à Athènes les 20 et 21 février 1997. Le rapport traitait des tendances de la demande et de la situation d'ensemble des ressources en eau. Les pays méditerranéens pouvaient être classés en quatre grands groupes au plan de la demande: premièrement, les pays dont les ressources pourraient satisfaire une demande par tête dépassant 500 m<sup>3</sup>/an d'ici à 2025 au moins; deuxièmement, les pays où la demande par tête, ne dépassant pas 500 m<sup>3</sup>/an, pourrait être satisfaite jusqu'en 2025; troisièmement, les pays où la demande par tête ne dépassait pas 500 m<sup>3</sup>/an et devrait diminuer à partir de l'an 2000 pour qu'elle puisse continuer à être satisfaite; enfin, les pays où la demande par tête dépassait 500 m<sup>3</sup>/an et devrait diminuer à partir de l'an 2000 pour pouvoir rester satisfaite.

24. L'analyse effectuée indiquait que d'importantes quantités d'eau étaient abusivement ou peu utilisées, mais des données plus précises étaient nécessaires pour évaluer le problème. Un autre aspect à intégrer dans les programmes de gestion de l'eau était le rapport coûts-avantages de mesures pratiques d'économies d'eau par rapport aux investissements visant à répondre à la demande future.

25. S'agissant de ses travaux à venir, le groupe devait procéder à une évaluation des stratégies de gestion de la demande en eau. Par ailleurs, il convenait de recueillir des données sur les rendements d'utilisation, les plans d'économies d'eau et la prévention de la pollution, de même que d'effectuer des analyses de la situation de l'eau potable dans les grandes villes et de la demande en eau pour l'agriculture. Les gains à réaliser en réduisant les fuites des réseaux de distribution et le gaspillage à la consommation, en modernisant les systèmes d'exploitation et en changeant les comportements, devaient être quantifiés. A moyen terme, des études pilotes portant sur des pays représentatifs de chacun des quatre grands groupes permettraient de mieux mettre en lumière les options adoptées pour la gestion de la demande en eau.

26. Le rapport dont la Commission était saisie avait un caractère purement préliminaire et n'entendait nullement être exhaustif. Une fiche serait adressés aux pays méditerranéens pour recueillir les données nécessaires; celles-ci seraient alors traitées par le Plan Bleu, puis examinées lors de l'atelier prévu pour les 12 et 13 septembre 1997.

27. Les membres de la Commission se sont félicités du rapport, qu'ils ont jugé très complet et qui, pour l'essentiel, était fondé sur les activités et les contributions du Plan Bleu. Plusieurs participants ont fait part des activités menées dans leur pays en matière de gestion de la demande en eau et se sont dits disposés à faire partager l'expérience qui avait été acquise. L'attention a été appelée sur certaines erreurs des statistiques communiquées dans le rapport et plusieurs propositions ont été avancées touchant des aspects qui réclamaient une étude plus poussée. Il a été relevé en outre que les données ne devraient plus se référer à l'ancienne Yougoslavie mais viser spécifiquement les pays considérés (Bosnie-Herzégovine, Croatie et Slovénie). L'accent a été notamment mis sur le rôle de l'eau dans la préservation des écosystèmes, sur les aspects financiers de la demande en eau et sur les plans d'économies d'eau. Un participant a souligné que, pour avoir un impact maximum, les

résultats des travaux du groupe devraient se traduire par une brève liste de recommandations concrètes auxquelles pourraient être annexées les études détaillées réalisées. L'observateur du METAP a fait savoir que l'Union européenne et la Banque mondiale avaient l'intention de mettre en oeuvre prochainement pour les pays de la Méditerranée et du Moyen-Orient un programme de valorisation des ressources en eau d'une valeur de 2 millions de dollars E.U.

#### Gestion durable des zones côtières

28. Mme B. Layachi, intervenant au nom des gestionnaire de tâches pour ce thème (Medcities et Maroc), a exposé la méthode suivie par le groupe de travail, telle qu'elle était esquissée dans le rapport préliminaire intitulé "Gestion durable des zones côtières" (UNEP(OCA)/MED WG.124/Inf.7). Un mandat avait été établi pour l'expert, M. Harry N. Coccossis, qui avait rédigé un projet de rapport sur une question connexe. Le groupe de travail avait respecté le principe initialement fixé, qui était de tirer parti des travaux déjà réalisés afin que ses efforts soient aussi productifs que possible. Il s'était attaché à évaluer l'expérience acquise, à élaborer une stratégie globale tenant compte des éléments institutionnels, humains, économiques et environnementaux, à proposer des modalités d'action concrètes et à mettre au point un système d'indicateurs afin d'évaluer l'impact de la stratégie proposée sur l'environnement. Selon son calendrier de travail pour l'avenir, le groupe de travail devait revoir son projet de rapport, en arrêter le texte et le soumettre à la Commission pour que celle-ci y souscrive lors de la réunion qu'elle devait tenir en octobre en France.

29. M. H.N. Coccossis, de l'Université de l'Egée, a mis en relief les principaux éléments du projet de rapport intitulé "Développement durable des zones côtières de la Méditerranée". Il a souligné d'emblée que l'adoption d'une stratégie commune était devenue une nécessité impérieuse. La gestion intégrée des zones côtières (GIZC), la planification du tourisme et les procédures d'examen figuraient parmi les outils pouvant servir au développement durable des zones côtières. Dans la plupart des cas, la gestion du littoral était axée sur quelques questions spécifiques, comme la conservation des dunes de sable ou la revalorisation du tourisme, si bien que les programmes n'étaient pas pleinement intégrés et ne comportaient que des interventions limitées. L'échec était imputable, entre autres, à l'insuffisance de l'information et de la coordination, à l'éventail restreint d'instruments réglementaires et à une mise en oeuvre peu satisfaisante des politiques. La GIZC réclamait une approche multisectorielle qui faisait habituellement défaut. Bien que certains progrès significatifs eussent été accomplis, une politique plus "agressive" s'imposait peut-être, notamment une sensibilisation et une formation accrues du public. Il apparaissait que le degré d'intégration des questions de gestion du littoral dépendait en grande part du cadre institutionnel.

30. S'agissant des politiques de développement durable des zones côtières de la Méditerranée, M. Coccossis a évoqué les principales conclusions de l'Atelier international d'experts tenu dans l'île de Santorin en avril 1996. Les priorités de l'action devaient être le recensement et l'évaluation des ressources, l'identification des zones appelant des mesures, l'analyse des conflits et des pressions, l'analyse des politiques, des plans et des programmes existants, l'élaboration d'un plan d'action et la mise en place d'un processus d'examen périodique.

31. Les membres de la Commission se sont félicités de la haute qualité du rapport tout en espérant que la prochaine version focaliserait davantage sur des questions spécifiques et contiendrait des propositions concrètes concernant les mesures à adopter aux échelons aussi bien national que régional. Il importait, pour maximiser l'efficacité, de concentrer les efforts sur des objectifs réalistes, de fixer des priorités et de déterminer un calendrier précis. Des

erreurs avaient été commises par le passé car il n'avait pas été appliqué d'approche intégrée à la gestion des zones côtières. Il s'agissait là d'un domaine délicat dans lequel il fallait trouver un consensus pour concilier des avis contradictoires.

Point 6 de l'ordre du jour:

Rapports préliminaires des gestionnaires de tâches pour les activités à moyen terme

Indicateurs du développement durable

32. M. S. Antoine, intervenant au nom des gestionnaires de tâches pour ce thème (France et Tunisie), a présenté le rapport préliminaire intitulé "Indicateurs du développement durable" (UNEP(OCA)/MED WG.124/Inf.3). Le groupe de travail avait principalement pour mission d'élaborer des indicateurs qui puissent être utilisés dans la pratique. Le document avait, pour l'essentiel, été préparé par le Plan Bleu et, après avoir été revu par la Tunisie, avait été présenté également au nom du Maroc, de la Communauté européenne et d'EcoMediterrania. Il importait de ne pas répéter ce qui avait déjà été fait, de sorte qu'au cours de l'année à venir, le groupe analyserait les travaux réalisés par le Plan Bleu, l'Organisation des Nations Unies, le World Resources Institute, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d'autres organisations et différents pays. Le groupe espérait, sur cette base, pouvoir formuler des propositions ou recommandations concrètes. Toutefois, force était de reconnaître que peu des données actuellement disponibles au sujet de la Méditerranée étaient fiables. Des mesures devaient être adoptées pour faciliter la collecte des données, aussi bien par le groupe de travail que par d'autres. Aussi serait-il bon d'organiser des réunions périodiques de statisticiens des pays de la Méditerranée et d'obtenir le concours d'observatoires nationaux. Un autre aspect de la question touchait l'utilisation faite des indicateurs. Si l'on voulait les mettre sur Internet, fort bien, mais comment pourrait-on garantir leur utilisation par la société civile dans son ensemble? Les propositions, quant à elles, devraient être relativement succinctes, faute de quoi elles ne seraient pas lues. Le calendrier de travail futur prévoyait une réunion restreinte en juillet 1997, qui serait suivie d'une réunion plus large en 1998, l'intention étant d'achever les travaux à la mi-1999. Enfin, M. Antoine a fait observer que tous les groupes de travail devraient se servir des indicateurs comme outil de base. Dans le cas de l'eau, par exemple, certaines données étaient disponibles, mais il subsistait de nombreuses lacunes. Il était particulièrement nécessaire de centrer l'attention sur des villes et des régions côtières spécifiques.

33. Le Coordonnateur a mis en relief toute l'importance que revêtaient les indicateurs du développement durable, qui constitueraient une base scientifique pour l'élaboration de politiques opérationnelles. En établissant de tels indicateurs, la Méditerranée donnerait l'exemple aux autres régions. Il faudrait veiller soigneusement à assurer la comparabilité des données car la situation variait beaucoup d'un pays à un autre dans des domaines comme l'aménagement des régions côtières, l'utilisation de l'énergie et la production de déchets ménagers, pour ne citer que ces exemples. Le Coordonnateur a exprimé l'espoir que l'on pourrait compter sur les premiers résultats en 1998.

34. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a informé les participants des travaux réalisés par l'OMS en matière d'indicateurs de la santé environnementale. Dans le contexte du développement durable, la santé devait être considérée comme un vaste thème multisectoriel qui affectait tous les aspects de l'environnement et du développement tout en étant lui-même affecté. En ce qui concerne l'adoption des décisions relatives au développement, l'OMS s'attachait à faire en sorte que toutes les parties prenantes comprennent bien les conséquences que les politiques de développement économique avaient

sur la santé et l'environnement. Le représentant de l'OMS a donc proposé que les indicateurs de l'OMS soient évalués dans le contexte des activités réalisées par le Plan Bleu et que l'on envisage de retenir ceux qui présentaient un intérêt pour la région méditerranéenne.

#### (Eco)tourisme

35. M. L. Alemany Mir, intervenant au nom des gestionnaires de tâches pour ce thème (Egypte, EOAEN et Espagne), a présenté le rapport préliminaire "(Eco)tourisme" (UNEP(OCA)/MED WG.124/Inf.8). Il a indiqué quelle avait été la méthode adoptée, l'accent étant mis sur les destinations touristiques, l'impact et les répercussions du tourisme sur le territoire, la population et l'environnement des pays d'accueil, et les éléments de l'industrie touristique proprement dite. Il a été proposé de réaliser le travail dans l'ordre suivant: compilation des documents, détection des lacunes, préparation de rapports et d'études, séminaires, présentation du document final et approbation des propositions. Selon le calendrier prévu, le document final devrait être prêt avant mai 1999.

36. La Commission est convenue que ce thème s'intitulerait dorénavant "Tourisme durable".

#### Information, sensibilisation et participation

37. M. Scoullou, intervenant au nom des gestionnaires de tâches pour ce thème (CREE et MIO-ECSDE), a présenté le rapport préliminaire du groupe de travail (UNEP(OCA)/MED WG.124/Inf.4) et a appelé l'attention sur la corrélation qui existait entre ce thème et ceux confiés aux autres groupes de travail. Par conséquent, le groupe communiquerait ses idées aux autres et tiendrait compte de leurs observations dans ses travaux. Bien que l'éducation n'ait pas été spécifiée, le groupe a considéré que l'éducation environnementale devrait faire partie intégrante de toute politique de sensibilisation. L'espoir a été exprimé que des ressources financières seraient mises à la disposition du groupe pour lui permettre de respecter le calendrier de travail proposé, lequel comprenait la contribution méditerranéenne à la "Conférence sur l'environnement et la société: éducation et sensibilisation du public à la durabilité", qui devait être organisée conjointement par l'UNESCO et le Gouvernement hellénique à Thessalonique (8-12 décembre 1997). Le stade final de ce calendrier de travail consisterait en la rédaction d'une série de recommandations.

38. Pendant la discussion qui a suivi l'exposé du gestionnaire de tâches, le groupe a été instamment invité à tenir compte des activités qui étaient réalisées sur le même thème dans le cadre du programme Action MED 21 et à veiller à coordonner efficacement ses travaux et ceux des autres groupes. Il importait de cibler l'information sur les décideurs, et le gestionnaire de tâches a exprimé le souhait que tous les ministres des pays méditerranéens qui assisteraient à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies mentionneraient dans leurs déclarations la nécessité de dispenser une éducation en matière d'environnement et de durabilité et de susciter une prise de conscience à cet égard et qu'il s'avérerait possible de convoquer une réunion au sommet de chefs d'Etat ou de gouvernement sur l'environnement et le développement durable.

#### Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen

39. En l'absence du gestionnaire de tâches chargé de ce thème (Foundation for International Studies), le Coordonnateur a présenté le rapport préliminaire (UNEP(OCA)/MED WG.124/Inf.5) et a appelé l'attention sur quatre aspects majeurs de la question: l'impact des différences environnementales entre les pays appartenant à une zone de libre-échange; l'utilisation de

normes environnementales comme barrières déguisées aux échanges; l'érosion des normes environnementales dans la recherche d'une compétitivité accrue; et l'utilisation d'instruments commerciaux à des fins de protection de l'environnement. Ces questions étaient déjà étudiées au sein d'instances comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au niveau global et l'Union européenne, la Zone nord-américaine de libre-échange et le Mercosur au niveau régional, et le groupe devrait tenir compte des travaux de ces entités. La zone méditerranéenne de libre-échange envisagée, comme d'autres importants accords internationaux, comprendrait un élément environnemental et engloberait l'agriculture, qui était un secteur d'importance capitale pour les échanges Nord-Sud.

40. L'observateur du METAP a fait savoir que l'un des thèmes du réseau de politiques méditerranéennes que le programme allait mettre en place porterait sur les activités d'assistance technique liées aux échanges et à l'environnement.

41. Un membre de la Commission a été d'avis que le libre-échange et l'environnement étaient un problème que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organismes internationaux traitaient à un plan mondial, qu'il n'aurait pas d'implications régionales particulières pour la Méditerranée dans un proche avenir et que, compte tenu de la charge de travail de la Commission et du montant limité de ses ressources, il n'était pas à considérer comme une priorité. D'autres membres ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche préventive en veillant à préserver un environnement sain dans lequel des échanges fussent possibles plutôt que d'étudier l'impact des échanges sur l'environnement. Les autres aspects de la question dont le groupe devait tenir compte étaient notamment les problèmes suscités par les zones franches, l'information des consommateurs et la responsabilité civile.

#### Industrie et développement durable

42. M. Guerrieri (Italie), gestionnaire de tâches pour le thème à l'examen, a présenté le rapport préliminaire (UNEP(OCA)/MED WG.124/Inf.9) et a souligné que celui-ci avait pour but d'encourager la réflexion plutôt que de formuler des recommandations concrètes à ce stade. Le sujet était vaste et devrait être clairement circonscrit. Il faudrait rassembler des données fiables et trouver le moyen de mobiliser des ressources financières, particulièrement auprès du secteur privé.

43. L'observateur du METAP, soulignant l'importance de ce thème, a offert l'assistance du Programme pour compléter les études que devrait réaliser le groupe. La Banque mondiale avait mis au point un système d'appui à la décision pour calculer les charges polluantes en mer Méditerranée et, si le groupe le souhaitait, ce programme pourrait être mis à sa disposition.

44. Pendant la discussion, il a été souligné que les trois aspects les plus importants de la pollution étaient son ampleur et sa gravité et, par-dessus tout, son impact sur la santé publique. Il faudrait trouver le moyen de financer l'application de mesures de lutte contre la pollution, en particulier en ayant recours à des sources privées, y compris les banques. Le groupe devrait tenir compte d'éléments comme les problèmes particuliers des îles, l'industrialisation dans les pays qui s'employaient à diversifier leurs économies, la prolifération des lois et des textes réglementant l'industrie, l'implantation d'industries non polluantes dans les pays du Sud, la participation de représentants des syndicats et des entreprises aux travaux du groupe et l'établissement d'un centre international d'écotechnologies, comme recommandé dans l'Agenda 21. Il a été souligné qu'il fallait voir dans l'industrie un partenaire plutôt qu'un adversaire dans la lutte contre la pollution.

### Gestion du développement urbain et rural

45. M. A. Aldieb (Egypte), gestionnaire de tâches pour le thème à l'examen, a rappelé que les principales priorités en matière de développement des établissements humains avaient déjà fait l'objet au plan international d'un accord dont la CMDD devrait tenir compte dans ses activités concernant le développement urbain et rural. Le processus d'urbanisation dans la région de la Méditerranée constituait, en raison des concentrations de populations qu'il entraînait, l'un des principaux problèmes économiques, sociaux et environnementaux.

46. Le groupe étudierait les stratégies nationales de développement urbain et rural en vue d'élaborer dans ce domaine une stratégie méditerranéenne de nature à sauvegarder les ressources et à réduire la pollution.

47. Le programme de travail du groupe prévoyait des réunions en 1997 et 1998 et l'élaboration d'un rapport final qui serait examiné en septembre 1998 avant d'être transmis à la CMDD pour soumission aux Parties contractantes.

48. La crainte a été exprimée que les travaux du groupe concernant la gestion durable des zones côtières ne fassent double emploi avec d'autres activités et que le programme de travail proposé pour le groupe ne soit trop lourd. Il a été souligné qu'il convenait de veiller à éviter que les activités des deux groupes ne se chevauchent. Un membre de la Commission a néanmoins été d'avis que les mandats des deux groupes étaient suffisamment distincts pour éviter tout chevauchement et que, de surcroît, un groupe devait achever ses travaux prochainement tandis que l'autre travaillait dans une perspective à moyen terme. Il a été convenu que les gestionnaires de tâches des groupes de travail sur les zones côtières et sur le développement urbain/rural se rencontreraient avec le concours de l'Unité du PAM pour envisager les moyens de tirer un profit mutuel de leur activités et d'éviter que celles-ci ne se recourent.

49. Il a été suggéré que le groupe devrait centrer son attention sur l'expérience tirée d'activités concrètes de sorte qu'il puisse formuler des recommandations valables. Les autres questions qu'il a été proposé de soumettre à l'examen du groupe ont notamment été la coopération entre les autorités locales et les méthodes et le cadre juridique de la planification de l'utilisation des sols.

### Observations d'ordre général sur les points 5 et 6

50. Après que les rapports préliminaires eurent été présentés, la Commission a décidé qu'à l'avenir l'accent devrait être mis sur les deux activités à court terme afin de ne pas dissiper les efforts et les ressources. Plusieurs membres de la Commission se sont dits préoccupés par l'approche extrêmement large et générale qui avait inspiré les rapports sur les activités à court terme. Selon eux, on courait le risque de répéter des études déjà faites et de recycler des informations qui existaient déjà. Aussi ont-ils relevé qu'il importait de centrer beaucoup plus l'attention sur des mesures spécifiques. A ce propos, il a été suggéré que les deux groupes de travail concentrent leurs efforts sur les stratégies, les processus et les aspects concrets.

51. S'agissant des activités à moyen terme, de nombreux orateurs ont fait observer que le programme de travail était trop chargé pour que les tâches envisagées puissent être réalisées de manière satisfaisante. Eu égard aux ressources limitées qui étaient disponibles, il était essentiel de ne pas s'atteler à des activités entreprises au sein d'autres instances, et l'on a fait observer que certaines des tâches prévues figuraient déjà aux programmes de travail des

Centres d'activités régionales. La portée des travaux du groupe devrait être définie plus clairement, et un ordre de priorités devrait être établi entre les activités des six groupes. Un élément qui manquait dans les activités envisagées était leur corrélation avec les priorités et les activités du PAM. Il a été convenu que, lorsqu'il convoquerait les prochaines réunions de la CMDD, le Secrétariat, en consultation avec les gestionnaires de tâches, préciserait quels groupes de travail se réuniraient en marge de chacune de ces réunions de la Commission.

52. Le Coordonnateur, sensible aux préoccupations exprimées, a déclaré que le Secrétariat, de concert avec les gestionnaires de tâches, proposerait un calendrier révisé pour les activités à moyen terme. Il importait que les groupes de travail examinent les situations des différents pays et les décrivent et les analysent pour pouvoir définir des objectifs clairs. Une fois que les problèmes auraient été identifiés, des solutions tangibles pourraient être proposées. La Commission devait faire preuve à la fois de réalisme et de pragmatisme dans ses travaux.

53. Résumant les débats, le Président a fait observer qu'il fallait à ce stade rassembler des données afin de compléter les informations existantes et entreprendre ensuite de formuler des propositions spécifiques. A l'avenir, les gestionnaires de tâches devraient s'attacher à élaborer et à soumettre aux Parties contractantes des propositions novatrices et plus concrètes.

**Point 7 de l'ordre du jour:**

**Examen de la composition des groupes de travail**

54. Les membres ci-après de la Commission ont demandé à participer aux activités des groupes de travail suivants:

Gestion de la demande en eau - CEDARE, Chypre, Israël

Gestion durable des zones côtières - Albanie

Indicateurs du développement durable - Grèce, Israël

Tourisme durable - ASCAME

Information, sensibilisation, participation - Albanie, Algérie, Jamahiriya arabe libyenne

Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen - MIO-ECSDE

Industrie et développement durable - Algérie, en tant que co-gestionnaire de tâches

Gestion du développement urbain et rural - Algérie, CEDARE, CE.

55. La composition révisée des Groupes de travail thématiques figure à l'annexe II au présent rapport.

**Point 8 de l'ordre du jour:**

**Examen du projet de règlement intérieur de la CMDD**

56. Le Secrétaire de la réunion a présenté le projet de règlement intérieur (UNEP(OCA)/MED WG.124/4) qui tenait compte des observations formulées et des modifications apportées lors de la première réunion du Bureau de la Commission tenue à Athènes en février 1997. Par

exemple, la règle consistant à adopter les décisions par consensus était stipulée à l'article 32, tandis que l'article 17 (1) spécifiait que tous les membres de la Commission y siégeaient sur un pied d'égalité. A plusieurs reprises, les articles avaient été simplifiés, pour les aligner sur le règlement des Parties contractantes et sur le mandat de la Commission. Un long débat s'était engagé au sein du Bureau à propos des langues de travail; il avait débouché sur un compromis qui se reflétait dans le libellé de l'article 30. Enfin, l'article 21 avait fixé à huit le nombre des membres du Bureau bien que, dans l'esprit de celui-ci, il eut été souhaitable d'en revenir au chiffre initial de six membres, alors que l'article 17(2) énonçait une procédure d'accréditation simplifiée.

57. Au cours du débat, un nombre considérable d'amendements ont été proposés, dont certains étaient avant tout d'ordre rédactionnel. Le Secrétariat a pris note de ces amendements. D'autres modifications proposées concernaient le fond et portaient sur le rôle du Bureau de la Commission, le nombre de ses membres et la question de la présidence des Bureaux de la Commission et des Parties contractantes, respectivement.

58. A propos du rôle du Bureau de la Commission, certains membres ont émis l'avis que, conformément aux décisions des Parties contractantes et au mandat de la Commission, le Bureau devrait être élu au début de la première séance de chaque réunion ordinaire, mais qu'il cesse d'être en fonction à l'issue de la réunion. Ils ont estimé qu'il y aurait un grave danger de confusion, sinon de conflit, si les deux Bureaux devaient se réunir lors de la période intersessions, notamment dans le cas où les deux présidents seraient différents. Dans leur esprit, il n'était pas nécessaire qu'il existât un Bureau de la Commission en dehors des réunions, puisque le Bureau des Parties contractantes et le Secrétariat étaient chargés du suivi des activités et du maintien des relations avec d'autres organisations. Ils ont fait en outre valoir que la Commission n'était qu'un organe consultatif. De surcroît, les réunions du Bureau de la Commission impliquaient des dépenses considérables. D'autres membres ont défendu le point de vue inverse, estimant que le Bureau de la Commission avait un rôle important à jouer entre les réunions, notamment à un stade ultérieur quand les réunions n'auraient plus lieu qu'une fois tous les deux ans. Il serait alors essentiel de disposer d'un organe chargé du suivi des activités entre les réunions en vue d'en assurer la continuité. Par ailleurs, ils étaient fermement convaincus qu'il ne fallait prendre aucune décision susceptible d'affaiblir la Commission ou d'être perçue comme telle, d'autant que celle-ci avait un rôle exemplaire et novateur à jouer. Il importait d'adopter une démarche créative, sans craindre de marquer sa différence. Plusieurs membres ont déclaré qu'ils souhaitaient réfléchir plus longuement à la question avant qu'une décision ne soit prise.

59. En ce qui concerne le nombre des membres du Bureau, plusieurs participants ont plaidé pour un retour au chiffre initial de six, à savoir un président, quatre vice-présidents, et un rapporteur. D'autres ont estimé qu'un chiffre de huit membres se justifiait dans un organe en comportant trente-huit au total, afin d'obtenir une représentation équilibrée. Ils ont appelé l'attention sur le caractère unique de la Commission qui comprenait à la fois des représentants des gouvernements et de la société civile.

60. S'agissant de la présidence des Bureaux, il a été proposé que, pour éviter tout conflit éventuel, il serait souhaitable de stipuler que la même personne occuperait les deux fonctions, comme c'était le cas présentement. Il a alors été indiqué qu'une telle disposition excluerait d'avance tout représentant de la société civile de la présidence du Bureau. De nombreux intervenants ont estimé qu'il serait préférable de s'en remettre à la sagacité des Parties contractantes.

61. Faute de temps, il a été décidé de renvoyer la décision sur le projet de règlement intérieur à la troisième réunion prévue pour octobre 1997 en France.

Point 9 de l'ordre du jour:

Ordre du jour provisoire, date et lieu de la troisième réunion de la CMDD

62. Le représentant de la France a confirmé que son pays souhaitait accueillir la troisième réunion de la Commission dans un lieu qui restait à décider et à une date qui se situerait dans la première quinzaine d'octobre 1997.

63. Les représentants du Fonds mondial pour la nature (WWF) et d'Ecomediterrania ont demandé que soit inscrite à l'ordre du jour de la troisième réunion une question concernant la création d'un fonds d'affectation spéciale pour la conservation au sujet duquel le WWF menait actuellement une étude de faisabilité qui serait prête en octobre.

Point 10 de l'ordre du jour:

Questions diverses

Prochaines réunions de la Commission

64. Le représentant de l'Italie a indiqué que son pays souhaiterait accueillir la quatrième réunion en 1998. Le Coordonnateur a informé les participants qu'il avait reçu de la ville de Rome un fax lui annonçant qu'elle offrait d'héberger une réunion de la Commission en 1998.

65. Le représentant de Monaco a déclaré que son pays souhaitait accueillir une réunion à Monaco en 1998, dans le cadre de la célébration du cent-cinquantième anniversaire du Prince Albert 1er.

66. Le Président a remercié tous les Gouvernements qui s'étaient proposés d'accueillir les prochaines réunions.

Participation aux réunions du PAM

67. Les représentants de l'Algérie et de la Jamahiriya arabe libyenne ont attiré l'attention du Bureau et des participants sur les difficultés qu'éprouvaient leurs fonctionnaires pour obtenir des visas lorsqu'ils devaient se rendre à des réunions du PAM. Le représentant de la France a assuré le Secrétariat, les représentants des Parties contractantes et les membres de la CMDD que son pays tiendrait ses engagements pour l'accueil sur son territoire de tous les participants aux réunions et groupes de travail s'inscrivant dans le cadre du PAM. Pour sa part, le Coordonnateur a déclaré qu'il veillerait soigneusement à ce que soient appliquées les dispositions des Nations Unies relatives à la circulation des personnes au sein des pays parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Déclaration de l'observateur du METAP

68. L'observateur de METAP a appelé l'attention de la réunion sur les objectifs de METAP III: gérer la raréfaction de ressources naturelles; enrayer les nouvelles manifestations de la pollution; renforcer les institutions environnementales et accroître la participation du public. Ses principes directeurs reposaient sur le régime de propriété, la décentralisation, le partenariat,

l'appel de ressources, la surveillance continue et l'évaluation. L'Unité d'élaboration de projets de METAP avait mis au point plusieurs projets autour de la Méditerranée et un programme de renforcement des capacités, financé par le PNUD et la Banque mondiale, était en cours d'exécution. Sous la direction du PNUD, quatre projets de partenariat entre le secteur privé et le secteur public avaient été définis. Une assistance était offerte aux pays pour qu'ils mettent en place un système fiable d'indicateurs en vue de surveiller et d'évaluer les impacts de leurs politiques, programmes et projets. Il était prévu qu'une série de réseaux reliant diverses organisations et institutions du pourtour de la Méditerranée animent les initiatives régionales. Le programme de politiques méditerranéennes serait, dans un premier temps, centré sur trois domaines: échanges et environnement; amélioration de la qualité de l'air ambiant au moyen de carburants moins polluants; responsabilité juridique et privatisation en matière d'environnement. Il a exprimé le voeu que le METAP puisse devenir un instrument au service du PAM et il comptait sur une coopération plus étroite entre les deux organisations.

**Point 11 de l'ordre du jour:****Adoption du rapport de la réunion**

69. La réunion a adopté son rapport le jeudi 8 mai 1997.

**Point 12 de l'ordre du jour:****Clôture de la réunion**

70. Après les échanges de civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion.

**ANNEXE I**

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS**

**ALBANIA  
ALBANIE**

**Mr Lirim Selfo**  
Chairman  
Committee of Environmental Protection  
Rr. "B.Curri", no.5  
Tirana  
Albania

Tel: 355 42 65229/30682

Fax: 355 42 65229/64632

**ALGERIA  
ALGERIE**

**M. Slimane Zaouche**  
Directeur Général Environnement  
Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur  
des Collectivités locales et de l' Environnement  
chargé de l'Environnement  
6 Place el Qods, Hydra  
Alger 16035  
Algérie

Tel: 213 2 652967

Fax: 213 2 663923

**ASSOCIATION DE PROTECTION  
DE LA NATURE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT DE  
KAIROUAN (APNEK)**

**M. Youssef Nouri**  
Chargé des relations

**Mme Rafika Blili**

APNEK  
Lycée Abou Sofiène Ksar Said II  
2009 Tunis  
Tunisie

Tel: 216 1 515307

Fax: 216 1 508361

**ASSOCIATION DES CHAMBRES DE  
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA  
MEDITERRANNE (ASCAME)**

**Ms Maria de Balle**  
President  
Head of Environment Department  
Barcelona Chamber of Commerce  
Avenue Diagonal 452-454  
08006 Barcelona  
Spain

Tel: 34 3 4169300

Fax: 34 3 4169301

**CHAMBERS GROUP FOR THE  
DEVELOPMENT OF GREEK ISLANDS  
(EOAEN)**

**Mr. Georges Giourgas**  
Conseiller Affaires Européennes  
Chambers Group for the Development of Greek  
Islands  
World Trade Centre  
162 Bd Emile Jacquart  
Bruxelles 1210  
Belgique

Tel: 322 2030090

Fax: 322 2031067

**CENTRE DES REGIONS  
EUROMEDITERRANEENNES POUR  
L'ENVIRONNEMENT (C.R.E.E)**

**M. Laurent Pradalié**  
Secrétaire Général

**Mme Frédérique Negre**  
Secrétaire Général de l'Agence Méditerranéenne  
de l'Environnement

**C.R.E.E.**  
Région Languedoc-Roussillon  
201 Avenue de la Pompignane  
34000 Montpellier  
France

Tel: 33 4 67228000

Fax: 33 4 67229405

**CROATIA  
CROATIE**

**Mr Matija Frankovic**  
Head of Department  
State Directorate of Environment  
Ulica Grada Vukovara 78  
HR 10000 Zagreb  
Croatia

Tel: 385 1 6118970  
Fax: 385 1 6118970  
E-mail: mfrankov@duzo.tel.hr

**CYPRUS  
CHYPRE**

**Mr Nicos Georgiades**  
Director for Environment  
Ministry of Agriculture, Natural Resources  
and the Environment  
Nicosia 1100  
Cyprus

Tel: 357 2 302883  
Fax: 357 2 363945

**ECOMEDITERRANIA**

**Mr Rafael Madueño**  
President  
EcoMediterrania  
Gran Via de les Corts Catalanes 643, 3er  
08010 Barcelona  
Spain

Tel: 34 3 4125599  
Fax: 34 3 4124622  
E-mail: ecomed@pangea.org  
medforum@pangea.org

**EUROPEAN CHEMICAL INDUSTRY  
COUNCIL (CEFIC/EUROCHLOR)**

**Mr Arseen Seys**  
Director  
Environmental and Regulatory Affairs

**Mr Carlo Trobia**

CEFIC/EUROCHLOR  
4 Avenue E. Van Nieuwenhuyse  
Box 2  
B-1160 Brussels  
Belgium

Tel: 32 2 6767251  
Fax: 32 2 6767241

**EUROPEAN COMMUNITY  
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

**Mr Fernand Thurmes**  
Directeur, Affaires générales et  
internationales

**M. Tanino Dicorradò**  
Administrateur Principal

Direction Affaires Générales et  
Internationales  
Direction Générale Environnement  
Sécurité Nucléaire et Protection  
Civile DG IX A.5  
Commission Européenne  
200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles  
Belgique

Tel: 32 2 2969147, 2969509  
Fax: 32 2 2994123  
Tlx: COMEU B 21877

**EGYPT  
EGYPTE**

**Mr Abdelghaffar Aldieb**  
Director of Environment and Sustainable  
Development Department  
Ministry of Foreign Affairs  
Corniche El Nile Street  
Maspero, Cairo  
Egypt

Tel: 202 5747847  
Fax: 202 5747839

**FRANCE  
FRANCE**

**M. Serge Antoine**  
Conseiller pour les questions  
méditerranéennes auprès du Ministre de  
l'environnement

**M. Gilles David**  
Chargé de mission  
DGAD, Service des Affaires Internationales

Ministère de l'environnement  
20 avenue de Ségur  
75007 Paris  
France

Tel: 33 1 42191745  
Fax: 33 1 42191772  
E-mail: gilles.david@environnement.gouv.fr

**GREECE  
GRECE**

**Mr Alexandros Lascaratos**  
MAP Liaison Officer  
Department of Applied Physics  
Laboratory of Meteorology and Oceanography  
University of Athens (building Phys-V)  
Panepistimoupolis  
Athens 15784  
Greece

Tel: 30 1 7284839

Fax: 30 1 7295281

**ITALY  
ITALIE**

**Mr Giovanni Guerrieri**  
Expert ENEA  
c/o Ministère de l'environnement  
Service eau, dechet, sol  
Via Ferratella in Laterano 33  
Rome 00184  
Italy

Tel: 39 6 70362219/26

Fax: 39 6 77257012

E-mail: guerrieri@flashnet.it

**Mr Francesco Pizzio**  
Consigliere de Amministrazione  
Agenzia Nazionale per la Protezione dell'Ambiente  
Via Viatliano Brancati, 48  
00144 Rome  
Italy

Tel: 39 6 50072047

Fax: 39 6 50072182

**ISRAEL  
ISRAEL**

**Mr Dror Amir**  
Director  
Division of International Relations  
and Special Projects

**Ms Esther Korn-Ancrì**  
Foreign Affairs Coordinator

Ministry of the Environment  
P.O. Box 34033  
5 Kanfei Nesharim Street  
95464 Jerusalem  
Israel

Tel: 972 2 6553745/6

Fax: 972 2 6553752

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA  
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

**Mr Abdulfattah Boargob**  
Head  
Department of Environmental Studies  
Technical Centre for Environment  
Protection  
P.O. Box 83618  
Tripoli  
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 218 21 4448452  
Fax: 218 21 3338098/97  
Tlx: 901-20138 TCEP LY

**MEDCITIES NETWORK  
RESEAU MEDCITES**

**M. Mohamed Boussraoui**  
Responsable Département  
Bassin Méditerranéen  
22 Rue d'Alsace  
92300 Levallois-Perret  
France

Tel: 33 1 47393686  
Fax: 33 1 42703799

**M. Ferran Relea**  
Medcités - Barcelona  
Torrent de l'Olla 218-220  
08012 Barcelone  
Espagne

Tel: 343 2914122  
Fax: 343 2914016

**MEDITERRANEAN INFORMATION  
OFFICE FOR ENVIRONMENT,  
CULTURE AND SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**

**Mr Michael Scoulios**  
Chairman  
MIO-ECSDE  
28 Tripodon Street  
105 58 Athens  
Greece

Tel: 30 1 3225245, 3226693  
Fax: 30 1 3225240  
E-mail: mio-ee-ew@ath.forthnet.gr

**Mr Emad Adly**  
Co-Chairman  
MIO-ECSDE  
P.O.Box 2  
Magles Elshaab  
Cairo  
Egypt

Tel: 202 3041634  
Fax: 202 3041635  
E-mail: aoye@ritsec1.com.eg

**MONACO  
MONACO**

**M. Bernard Fautrier**  
Ministre Plénipotentiaire  
Chargé du suivi questions d'environnement  
"Villa Girasole"  
16 Boulevard de Suisse  
MC 98000 Monaco  
Principauté de Monaco

Tel: 377 93158333  
Fax: 377 93158888

**M. Patrick Van Klaveren**  
Chef de Service  
Service de l'Environnement  
Dept. des Travaux Publics et des  
Affaires Sociales  
Ministère d'Etat  
3 avenue de Fontvieille  
MC-98000 Monaco  
Principauté de Monaco

Tel: 377 93158963  
Fax: 377 92052891

**MOROCCO  
MAROC**

**S.E. M. Nourdine Benomar Alami**  
Ministre de l'environnement  
Ministère de l'environnement  
36 avenue des Héros  
Rabat  
Maroc

Tel: 212 7 680741  
Fax: 212 7 680746

**Mme Bani Layachi**  
Directeur de l'observation des études et de  
la coordination  
Ministère de l'Environnement  
75 rue de Sebou Agdal  
Rabat  
Maroc

Tel: 212 7 680741  
Fax: 212 7 680746

**M. Tahar Tahry**  
Chef de Cabinet  
Ministère de l'environnement  
36 avenue des Héros  
Rabat  
Maroc

Tel: 212 7 770885  
Fax: 212 7 777697

**SLOVENIA  
SLOVENIE**

**Mr Slavko Mezek**  
Senior Advisor  
Ministry of Environment  
Dunajska 47  
1000 Ljubljana  
Slovenia

Tel: 386 61 1787055  
Fax: 386 61 1787064  
E-mail: [slavko.mezek@mopupp.sigov.mail.sl](mailto:slavko.mezek@mopupp.sigov.mail.sl)

**SPAIN  
ESPAGNE**

**Ms Amparo Rambla Gil**  
Subdirectora General Adjunta  
Dirección General de Calidad  
y Evaluación Ambiental

**Mr Luis Peñalver Cámara**  
Subdirector General de Normativa  
y Cooperación Institucional

**Mr Francesco Summers**  
Director Programa

Plza. San Juan de la Cruz s/n  
Ministerio de Medio Ambiente  
28071 Madrid  
Spain

Tel: 34 1 5976364

Fax: 34 1 5976485

**Mr. Lluís Alemany Mir**

Director

Direcció General d'Ordenació del  
Territori i Urbanisme

**Mr. Guillermo Chacártegui Cirerol**

Govern Balear

Jefe Callidad Ambiental Organizacion

Govern Balear

Conselleria de Medio Ambiente

Av. Gabriel Alomar i Villalonga, 33

Palma De Mallorca 07006

Spain

Tel: 34 971 176800/9

Fax: 34 971 176849

**TUNISIA  
TUNISIE**

**M. Mohamed Ennabli**

Directeur Général de l'Institut National  
de Recherche Scientifique et Technique  
B.P. 95

2050 Hammam-Lif

Tunis

Tunisie

Tel: 216 1 430215

Fax: 216 1 430934

UNEP(OCA)/MED WG.124/5  
Annexe I  
page 10

**TURKEY  
TURQUIE**

**Mr Mustafa Hakan Baykal**  
Environmental Expert  
Foreign Relations Department  
Ministry of Environment  
Eskisehir Yolu 8 km  
06530 Ankara  
Turkey

Tel: 90 312 2851705  
Fax: 90 312 2853739

**WORLD WIDE FUND FOR NATURE  
(WWF)**

**Mr Paolo Guglielmi**  
Coordinator  
Mediterranean Programme  
c/o WWF Italia  
Via Garigliano 57  
00198 Rome  
Italy

Tel: 39 6 84497358  
Fax: 39 6 8413866  
E-mail: [ma2248@mclink.it](mailto:ma2248@mclink.it)

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS  
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

<b>UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE</b>	<b>Mr Lucien Chabason</b> Coordinator  <b>Mr Ibrahim Dharat</b> Senior Programme Officer  <b>Mr Francesco Saverio Civili</b> First Officer
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Coordinating Unit for the Mediterranean  
Action Plan  
P. O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Avenue  
116 10 Athens  
Greece

Tel: 30 1 7253190-5  
Fax: 30 1 7253196-7  
Tlx: 222564 - 222611 MEDU GR  
E-mail: unepmedu@compulink.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANEE**

<b>UNEP/IMO REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE</b>	<b>Mr Jean-Claude Sainlos</b> Director UNEP/IMO Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for the Mediterranean Sea (REMPEC) Manoel Island GZR 03 Malta  Tel: 356 337296-8 Fax: 356 339951 Tlx: 406-1464 UNROCC MW CBL: UNROCC MALTA
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
THE BLUE PLAN (BP/RAC)  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
DU PLAN BLEU (CAR/PB)**

**Mr Michel Batisse**  
President

**Mr Arab Hoballah**  
Deputy Director

Regional Activity Centre for the Blue Plan  
15 Rue Beethoven  
Sophia Antipolis  
06560 Valbonne  
France

Tel: 33 4 93653959, 93654402  
Fax: 33 4 93653528  
Tlx: 42-970005  
E-mail: [planbleu@iway.fr](mailto:planbleu@iway.fr)

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
THE PRIORITY ACTIONS  
PROGRAMME (PAP/RAC)  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
DU PROGRAMME D' ACTIONS  
PRIORITAIRES (CAR/PAP)**

**Mr Ivica Trumbic**  
Deputy Director

**Mr Harry Coccossis**  
Consultant

Regional Activity Centre for the Priority  
Actions Programme  
11 Kraj Sv. Ivana  
P.O. Box 74  
21000 Split  
Croatia

Tel: 385 21 591171  
Fax: 385 21 361677  
Tlx: 62-26477 RH URBS  
E-mail: [pap@gradstatel.hr](mailto:pap@gradstatel.hr)

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
SPECIALLY PROTECTED AREAS  
(SPA/RAC)  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
POUR LES AIRES SPECIALEMENT  
PROTEGEES (CAR/ASP)**

**M. Mohamed Saied**  
Directeur  
Centre d'Activités Régionales pour les  
Aires Spécialement Protégées  
Centre International des Technologies de  
l'Environnement  
Boulevard de l'Environnement  
B.P. 337  
1080 Tunis  
Tunisie

Tel: 216 1 795760

Fax: 216 1 797349

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
ENVIRONMENT REMOTE SENSING  
(ERS/RAC)  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
POUR LA TELEDETECTION EN  
MATIERE D'ENVIRONNEMENT  
(CAR/TDE)**

**Mr Michele Raimondi**  
Managing Director  
Regional Activity Centre for Environment  
Remote Sensing  
2 Via G. Giusti  
90144 Palermo  
Italy

Tel: 39 91 308512, 342368

Fax: 39 91 308512

E-mail: [ctmrac@mbox.vol.it](mailto:ctmrac@mbox.vol.it)

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE  
FOR CLEANER PRODUCTION  
(CP/RAC)  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
POUR UNE PRODUCTION  
PROPRE (CAR/PP)**

**Mr Victor Macià**  
Director  
Regional Activity Centre for Cleaner Production  
Generalitat de Catalunya  
Departament de Medi Ambiente  
56 Travessera de Gràcia  
08006 Barcelona  
Spain

Tel: 34 3 4147090

Fax: 34 3 4144582

**OBSERVERS**

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER  
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES  
ET AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

**WORLD HEALTH ORGANIZATION  
(WHO)  
ORGANISATION MONDIALE DE LA  
SANTÉ (OMS)**

**Mr. George Kamizoulis**  
Senior Scientist  
WHO/EURO Project Office  
Coordinating Unit for the  
Mediterranean Action Plan  
P.O Box 18019  
48 Vassileos Konstantinou Avenue  
11610 Athens  
Greece

Tel: 30 1 7253190-5  
Fax: 30 1 7253196-7  
E-mail: whomed@compulink.gr

**THE WORLD BANK  
LA BANQUE MONDIALE**

**Mr. Sherif Arif**  
METAP Coordinator  
Europe, Middle East and North  
Africa Region (EMENA)  
The World Bank  
1818 H Street, N.W.  
Washington, D.C. 20433  
United States of America

Tel: 202 473 7315  
Fax: 202 477 1374  
E-mail: sarif@worldbank.org

**CENTRE FOR ENVIRONMENT AND  
DEVELOPMENT FOR THE ARAB  
REGION AND EUROPE (CEDARE)**

**Mr Kamal A. Sabet**  
Chief Technica Advisor/  
Officer in Charge  
CEDARE  
21/23 Giza Street  
Nile Tower Building  
13th Floor  
P.O.Box 52  
Orman, Giza  
Egypt

Tel: 202 5701859, 3473  
Fax: 202 5703242  
E-mail: cedare@ritseel.com.eg

ANNEXE II

TABLEAU

GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES  
(révisé)

Thèmes	Gestionnaires de tâches	Membres du groupe	Appui du PAM *
<i>Court terme (sur une période d'environ un an)</i>			
- Gestion durable des zones côtières	Maroc et MEDCITES	CREE, Communauté européenne, Grèce, Ville de Rome, Espagne, EcoMediterrania, Monaco, WWF, Italie, EOAEN, Chypre, France, Tunisie, MIO-ESCSDE, Egypte, Malte, Albanie	CAR/Plan Bleu, CAR/Programme d'actions prioritaires, CAR/Téledétection en matière spécialement protégées
- Gestion de la demande en eau	Tunisie et Maroc	Libye, WWF, APNEK, Communauté européenne, Egypte, Italie, France, CEFIC, MIO-ESCSDE, Malte, Espagne, EcoMediterrania, CEDARE, Chypre, Israël	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
<i>Moyen terme (jusqu'à la réunion de 1999 des Parties contractantes et au delà)</i>			
- Indicateurs du développement durable	France et Tunisie	Communauté européenne, Maroc, Ecomediterrania, Grèce, Israël	CAR/Plan Bleu
- Tourisme durable	Espagne, Egypte et EOAEN	Malte, Monaco, Chypre, Communauté européenne, Grèce, EcoMediterrania, WWF, MIO-ESCSDE, France, Croatie, ASCAME	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
- Information, sensibilisation et participation	MIO-ESCSDE et CREE	Communauté européenne, Maroc, MEDCITES, Ecomediterrania, France, Egypte, WWF, APNEK, Croatie, Albanie, Algérie, Libye	Unité de coordination du PAM
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen (évaluation stratégique d'impact)	FEI	Tunisie, France, Communauté européenne, APNEK, Maroc, MIO-ESCSDE	Unité de coordination du PAM
- Industrie et développement durable (aspects culturels, économiques, techniques et financiers de l'élimination progressive de la pollution d'origine tellurique)	Italie, Algérie	WWF, Israël, EOAEN, ASCAME, CEFIC, Espagne, Communauté européenne	MEDPOL, CAR/Production propre
- Gestion du développement urbain/rural	Egypte	MEDCITES, FEI, MIO-ESCSDE, Espagne, Maroc, France, Malte (Turquie, Bosnie-Herzégovine), Algérie, CEDARE, CE	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires

\* L'Unité de coordination et les Centres d'activités régionales apporteront, chacun selon ses compétences, l'appui nécessaire aux différents groupes de travail.